



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1378
17 September 2020

FRENCH
Original: ENGLISH

1281^e séance plénière
Journal n° 1281 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1378
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE
DE L'OSCE DE 2020

(12 et 13 octobre 2020, par Zoom)

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1377 du 17 septembre 2020 sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020, qu'il est prévu de tenir les 12 et 13 octobre 2020 en recourant à Zoom.

Faisant suite aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de la République de Corée d'accueillir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020,

Décide de faire porter la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020 sur le thème « Réponses multilatérales aux défis mondiaux en matière de sécurité » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE
DE 2020 SUR LES RÉPONSES MULTILATÉRALES AUX DÉFIS
MONDIAUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

12 et 13 octobre 2020, par Zoom

**Organisée conjointement par le Ministère des affaires étrangères de la
République de Corée et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en
Europe (OSCE)**

I. Ordre du jour

Lundi 12 octobre 2020

9 heures – 10 heures

Observations liminaires

- Représentant du pays hôte (République de Corée)
- Représentant de la Présidence du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération (Slovaquie)
- Représentant de la Présidence de l'OSCE (Albanie)
- Secrétaire générale par intérim de l'OSCE

10 heures – midi

Séance 1 : Mesures de confiance et de sécurité (MDCS)
régionales et échange de meilleures pratiques entre l'Europe et
l'Asie

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Transparence : échange d'informations militaires
- Renforcement de la confiance : mesures de vérification
- Réduction des risques : davantage de mesures de confiance
- Accords sous-régionaux sur des MDCS
- Code de Conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : règles régissant les relations interétatiques et intra-étatiques pour les forces militaires et autres forces de sécurité

Débat

Midi – 13 h 30

Pause-déjeuner

13 h 30 – 15 h 30

Séance 2 : Atténuation des risques et des défis
environnementaux transfrontières

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Coordination de la réduction du risque de catastrophes et de la préparation à l'intervention contre ces dernières dans le contexte de la pandémie de Covid-19, avec des incidences pour le changement climatique et la sécurité
- Eau et santé : coopération internationale et meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des eaux transfrontalières

Débat

Mardi 13 octobre 2020

9 h 30 – 11 h 30

Séance 3 : Lien entre sécurité et accès à l'information dans le
contexte de la pandémie de Covid-19

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Équilibre entre liberté d'information et protection de la santé publique
- Accès à des informations diversifiées comme moyen d'aider le public à tenir les gouvernements responsables de leurs actes et comme moyen pour le public d'évaluer les efforts consentis en vue de protéger la santé publique
- Restriction des droits de l'homme, y compris de la liberté d'information, durant les pandémies

Débat

11 h 30 – midi

Observations finales

Midi

Fin de la Conférence

II. Participation

Les États participants de l'OSCE sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants (CEI), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), Conseil de l'Europe, Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), Forum régional de l'ASEAN (FRA), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Initiative de l'Europe centrale (IEC), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ONU-Femmes, Organisation de coopération de Shanghai (OCS), Organisation de coopération économique (OCE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union économique eurasiennne (UEE)

Des représentants des membres du FRA peuvent participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations peuvent également être invités par le pays hôte.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence commencera le 12 octobre 2020 à 9 h 30 (observations liminaires) et s'achèvera le 13 octobre 2020 à midi.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Les Règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les observations liminaires et la séance de clôture seront ouvertes aux médias. La Conférence se tiendra par Zoom. L'anglais sera la langue de travail.